

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1188

présenté par

M. Rebeyrotte, M. Lejeune, Mme Crouzet, M. Simian et M. Huppé

ARTICLE 18 QUATER A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.